

Cantal → L'actu

ÉDUCATION ■ L'avenant a été signé hier à Aurillac, le Cantal ne perdra pas plus de cinq postes par an d'ici 2019

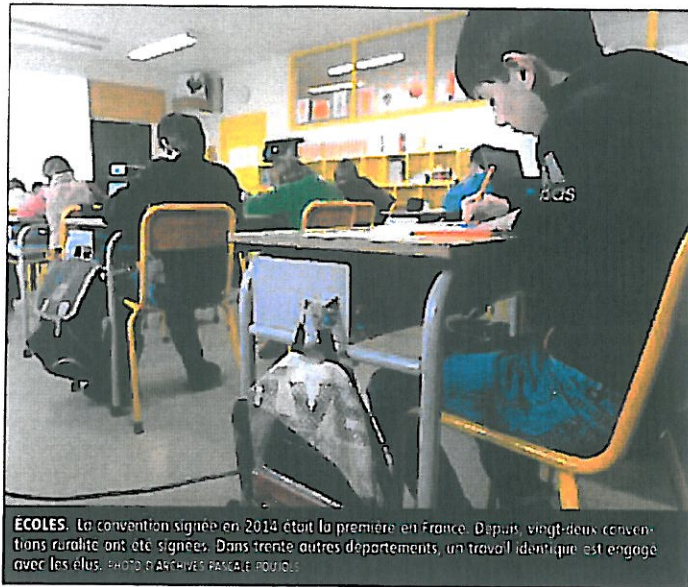
La convention de 2014 est prolongée

La convention pour un aménagement du territoire scolaire est prolongée pour trois ans. Le Cantal ne perdra pas plus de cinq postes par an si les effectifs continuent de baisser.

Isabelle Vachios
isabelle.vachios@centrefranz.com

« Il faut être réaliste. Depuis 2014, le Cantal aurait perdu une trentaine de postes d'enseignants sans la convention. D'ici 2019, nous devrions perdre encore 350 élèves, ce qui voudrait dire vingt postes en moins. Soit un total d'une cinquantaine de postes qui aurait pu être supprimée. Or nous en perdrons quinze au maximum d'ici trois ans. »

Pierre Jarlier connaît la démographie du département. A l'heure de signer, hier, à Aurillac, l'avenant qui prolonge de trois ans la démarche lancée en 2014, le président de l'association des maires du Cantal a donc apprécié l'engagement de l'Éducation nationale. « L'objectif "A effectifs constants, moyens constants" est maintenu. Si les effectifs baissent, la reprise des



ÉCOLES. La convention signée en 2014 était la première en France. Depuis vingt-deux conventions ruralité ont été signées. Dans trente autres départements, un travail identique est engagé avec les élus. PHOTO D'ARCHIVES FASCALÉ POLIQUIS

postes sera plafonnée à cinq par an. »

S'il est convaincu de l'impérieuse nécessité de poursuivre le travail engagé depuis la signature de la convention pour un aménagement du territoire scolaire, ce n'est pas

seulement pour son bilan qualitatif.

« Il faut changer de logiciel dans l'organisation du territoire scolaire, juge Pierre Jarlier. Si nous voulons sortir définitivement de la logique comptable, nous avons intérêt à nous

organiser, à anticiper, à préparer le territoire aux mutations auxquelles il est confronté. C'est ce que nous avons commencé à faire, en posant les fondements d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire. » ■

TROIS ANS DE CONTRACTUALISATION

La convention du 24 janvier 2014 Les élus ne souhaitaient plus « subir » la carte scolaire chaque année. À l'initiative du député Alain Calmette, ils acceptent le principe d'une contractualisation avec l'État. Le ministère de l'Éducation nationale s'engage à neutraliser la baisse des effectifs enseignants pendant trois ans. En contrepartie, les élus locaux doivent s'engager à faire évoluer le tissu scolaire.

La mise en œuvre

Quatre groupes de travail sont installés. Chacun d'eux est constitué d'inspecteurs de l'Éducation nationale, d'élus, de délégués départementaux de l'Éducation nationale, de parents d'élèves et de syndicats d'enseignants. Ils travaillent sur la définition des territoires pertinents, la définition d'une charte de qualité, l'accueil des moins de 3 ans et la réorganisation du tissu scolaire aurillacois.

Le bilan

Un schéma d'aménagement du territoire scolaire définit vingt-neuf bassins scolaires. Sept regroupements pédagogiques intercommunaux ont été créés ou redéfinis sur des bases pédagogiques et territoriales. La taille des structures scolaires a été rééquilibrée : la proportion des écoles d'une à trois classes est passée de 75 % en 2013 à 63,3 % en 2016. Neuf dispositifs « Plus de maîtres que de classes » ont été créés. Le développement du numérique (ENT pour le 1^{er} degré, expérimentation École éloignée en réseau...) a été accompagné, de même que les communes engagées dans l'équipement des écoles.

L'avenant

Il a pour objectif de : conforter le déploiement de la restructuration en cours, accompagner l'approche intercommunale en lien avec l'évolution territoriale dans le cadre de la loi NOTRE, renforcer la qualité de l'articulation entre-temps scolaire et périscolaire, encourager la liaison entre les cycles et les pratiques du numérique éducatif, poursuivre le développement du numérique.

« La meilleure école, c'est celle qui est adaptée au territoire »

L'avenant à la convention a été signé hier à la préfecture d'Aurillac par le président de l'association des maires du Cantal (AMF 15), le préfet du Cantal et la rectrice, en présence des parlementaires Alain Calmette et Bernard Delcros. Marie-Danièle Campion, rectrice de l'académie. « Un partenariat s'est construit dans la durée et dans la responsabilité de chacun des acteurs. Grâce à un esprit de confiance, on a réussi à mieux travailler, en visant l'épanouissement de tous les enfants de nos territoires. Ce que



SIGNATURE. L'avenant par lequel hier avait été adapté à l'unanimité par le bureau de l'AMF 15 le 7 octobre dernier. PHOTO CHARLIER STAVEL

faisons ensemble a été porté au niveau ministériel, puis interministériel. Le président de la République lui-même a souhaité un développement très large de cet esprit conventionnel. »

Christian Montin, secrétaire général de l'AMF 15. « Le Cantal est très bien traité par cette convention. Nous avons su travailler en partenariat, avec l'Éducation nationale, les élus, les DDEN, les parents et les enseignants, pour réfléchir à la meilleure école pour notre département. Et la meilleure école, c'est

celle qui est adaptée au territoire qu'elle est censée servir, qu'elle compte une, deux ou trois classes. »

Alain Calmette, député. « J'ai une double satisfaction, d'abord la réussite de cette convention, ensuite cet avenant, qui en garantit la continuité. Il nous assure un traitement qui peut paraître privilégié vu de Paris mais qui est tout à fait mérité vu d'ici. Il ne faut pas oublier que si cette convention a pu avoir lieu, c'est parce que l'éducation est devenue la prio-

rité dans le budget de l'État. »

Bernard Delcros, sénateur. « Cet avenant est très important pour le département car il nous donne de la lisibilité sur l'avenir. »

Richard Vignon, préfet du Cantal. « Je suis très heureux de terminer mon parcours dans le Cantal par l'école. C'est un beau symbole, car cet avenant est le fruit d'un travail d'intelligence collective, dont le sujet est l'école. L'école, c'est peut-être ce que notre République a de plus précieux. » ■